



Dépression au travail, Que dois je faire ?

Par **Bamsee**, le **25/03/2013** à **00:28**

bonjour
Actuellement employé en CDI tant que vendeur dans une entreprise, rn je fais de la dépression depuis deux mois du à un contrat de travail rn que j'ai signé et qui est pour ma part un contrat manipulateur.
Je suis payé 740 euros brut + commission ou le smic lorsque je rn n'atteint pas mon chiffre d'affaire. Seulement, certains mois, il y a rn tellement peu de client dans le magasin que je ne peux pas réaliser rn ce chiffre d'affaire et donc lorsqu'un autres mois je fais un bon chiffre, rn mon patron me prélève des avances sur commission des mois ou rn je n'ai pas fais ce chiffre. Cependant, je ne pouvais pas le faire à rn cause du manque de client.
De plus, je fais des taches qui ne me sont pas destiner comme lern nettoyage du magasin. Mais étant donner que je reçois mes commissions rn du mois le mois suivant, je me sent d'en l'obligation de faire ses taches rn sous peine qu'il prélève ces commissions.
Je souhaiterais partir de cette entreprise, cela fais deux mois que je suis en arrêtrnde travail et je ne sais pas comment faire pour partir tout en ayant mon droit rnd'allocation aux chômage. Mon patron ne veut pas me licencier, n'y de rupture rn conventionnelle. Que dois je faire ? Merci de votre aide, j'en ai vraiment besoin.